

DECISION

N° 2026/240/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- L'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- La délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

- Vu la décision n° 2026/238/DEC/1.4 concernant un contrat signé avec l'entreprise ATCV pour la vérification périodique réglementaire des appareils de levage et des EPI,

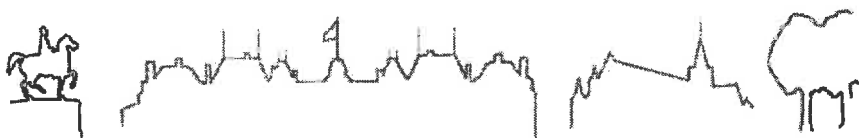
- Considérant la décision de signer un contrat avec l'entreprise ATCV - 27 Rue Maurice Ravel - 14440 DOUVRES/LA/DELIVRANDE - pour la vérification périodique réglementaire de diverses installations techniques (installations électriques, de gaz combustible, des équipements scéniques, des appareils de levage et des EPI),

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est passé un contrat pour la vérification périodique réglementaire de diverses installations techniques avec l'entreprise ATCV - 27 Rue Maurice Ravel - 14440 DOUVRES/LA/DELIVRANDE - pour une durée d'un an - du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027. Il est renouvelable une fois pour la même période du 1^{er} septembre 2027 au 31 août 2028.

Article 2 : Les prix des prestations sont fixés comme suit :

- Vérification des installations électriques pour 5 405,00 € HT soit 6 486,00 € TTC,
- Vérification des installations de gaz combustible pour 723,00 € HT soit 867,60 € TTC,
- Vérification des équipements scéniques pour 594,00 € HT soit 712,80 € TTC,
- Vérification des appareils de levage (périodicité semestrielle) pour 492,00 € HT soit 590,40 € TTC,
- Vérification des appareils de levage et des EPI (périodicité annuelle) pour 241,00 € HT soit 289,20 € TTC.



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 076-217602556-20260622-2026240DEC-CC



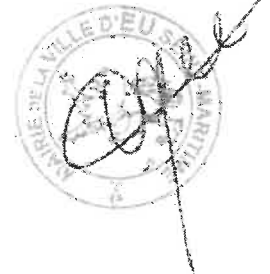
Article 3 : Cette décision annule et remplace la décision n° 1

Article 4 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

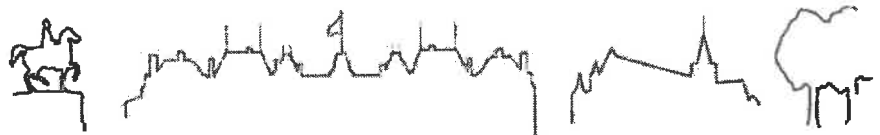
Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt-deux juin deux mille vingt six

Le Maire de la Ville d'EU,

Robin DEVOGELAERE



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr



✓